

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 23 mai 2016

L'an deux mille seize et le vingt-trois mai à vingt heures trente, le Conseil Municipal de cette commune, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Gilles CROUZET, Maire.

Date de la convocation : 17 mai 2016.

Présents : MM. Gilles CROUZET, Maire, Jean-Marie BEZIOS, Guy SANGIOVANNI, Catherine BIGOUIN, Nathalie MUR, Adjoint, Anne-Marie AZEMAR, Sophie ALARI, Didier GAFFIE, Jean-Marie DUCROCQ, Anne-Julie DOUBLET, Guillaume ALBY, Bernard BOUSQUET.

Excusés : M. Cyrille MAILLET a donné pouvoir de vote à M. Gilles CROUZET, Mme Valérie MAZARS a donné pouvoir de vote à M. Bernard BOUSQUET, Mme Katia ARNOLD.

Madame Sophie ALARI est nommée secrétaire.

MODIFICATION DES STATUTS DU SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ENERGIES DU TARN (SDET)

Monsieur Jean-Marie BEZIOS présente la délibération du Comité syndical du Syndicat Départemental d'Energies du Tarn (SDET) en date du 11 avril 2016 portant décision de modifier ses statuts, notamment au niveau de l'activité éclairage public et des actions ponctuelles en terme d'énergie.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, conformément aux dispositions de l'article 5211-20 du Code Général des Collectivités Territoriales,

- Se prononce favorablement sur la modification envisagée.

Adopté : à l'unanimité

SCHEMA DEPARTEMENTAL DE COOPERATION INTERCOMMUNALE DU TARN – PROJET DE PERIMETRE DE LA NOUVELLE INTERCOMMUNALITE :

Considérant le projet de périmètre de la nouvelle intercommunalité regroupant les communautés de communes de « Tarn et Dadou », du « Rabastinois » et de « Vère Grésigne Pays Salvagnacois » arrêté par Monsieur le Préfet du Tarn,

Considérant que chaque commune membre doit émettre un avis,

Monsieur le Maire présente le projet de périmètre de la nouvelle intercommunalité qui sera acté par arrêté préfectoral avec effet au 1^{er} janvier 2017, ainsi que les projets de statuts de celle-ci.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, émet un avis favorable au périmètre de cette nouvelle intercommunalité ainsi qu'à ses statuts annexés à la présente délibération.

Adopté : à l'unanimité

PROPOSITION DE DISSOLUTION DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL SPORT EN MILIEU SCOLAIRE ET PERI SCOLAIRE DU SECTEUR DE GAILLAC-CADALEN :

Dans le cadre de la mise en œuvre du Schéma Départemental de Coopération Intercommunale, Monsieur le Préfet propose la dissolution du SI Sport en Milieu Scolaire et Périscolaire du secteur de Gaillac Cadalen avec effet au 1^{er} janvier 2017. Considérant l'utilité de ce syndicat encore aujourd'hui au niveau du service périscolaire, Monsieur le Maire propose de surseoir à cette dissolution. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, refuse la dissolution du SI Sport en Milieu scolaire et Périscolaire du secteur de Gaillac Cadalen tant que la nouvelle intercommunalité n'assurera pas les missions de celui-ci.

Adopté : à l'unanimité

M. RUCEL, le moniteur de sport, doit partir à la retraite le 1^{er} novembre 2016.

PROJET DU DEUXIEME PLH (PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT) DE TARN ET DADOU – 2016/2021 :

Considérant l'arrêt en conseil communautaire de Tarn et Dadou le 7 avril 2016 du projet du deuxième PLH (Programme Local de l'Habitat) pour la période 2016/2021,

Considérant que les communes membres de Tarn et Dadou doivent émettre un avis sur ce projet,

Monsieur Guy SANGIOVANNI présente le diaporama de ce projet comprenant le diagnostic, les orientations, le programme d'actions et les monographies communales. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, émet un avis favorable sur le projet du deuxième PLH de Tarn et Dadou

Adopté : à l'unanimité

DIAGNOSTIC HABITAT DU CENTRE BOURG : Monsieur le Maire laisse la parole à M. Guy SANGIOVANNI qui présente le diagnostic habitat du centre bourg réalisé par Mme Axelle GENESSION de l'agence Faramond d'Albi pour le compte de Tarn et Dadou, dans le cadre de notre nouveau Plan Local d'Urbanisme et du Programme Local de l'Habitat intercommunal. Cette étude a permis de faire un état des lieux précis de l'habitat, du statut d'occupation des immeubles du centre bourg et de repérer ceux qui sont en situation de blocage ou qui présentent un potentiel.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, souhaite continuer à travailler sur le centre bourg.

Adopté : à l'unanimité.

Dans le cadre de la Conférence intercommunale du logement créée à Tarn et Dadou, M. Guy SANGIOVANNI participe au groupe de travail sur le thème des orientations d'attributions.

NOMINATION VOIRIE : Considérant la création de la nouvelle voie reliant la RD 13 au chemin des Rives dans le secteur de Loumet et la nécessité de la nommer, ainsi que la voie existante reliant la RD 13 et descendant vers le lac,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- décide d'attribuer les noms suivants :
 - **Chemin du lac** pour la nouvelle voie partant de la RD 13 et jusqu'au lac
 - **Chemin du lavoir** partant de la RD 13 jusqu'à l'intersection avec le chemin du lac, selon le plan ci-joint
- demande que les administrations et services concernés en soient informés (service du cadastre, service départemental d'incendie et de secours, gendarmerie, poste).

Adopté : à l'unanimité

RETROCESSION D'UNE CONCESSION FUNERAIRE – CIMETIERE DE SAINT MARTIN DU TAUR :

Considérant la demande de rétrocession présentée par M. et Mme Yves MAFFRE, domiciliés au lieu-dit « Bois Moysset » à Montans et concernant la concession funéraire dont les caractéristiques sont les suivantes : concession perpétuelle de 4m² située au cimetière de Saint-Martin du Taur acquise par acte du 3 novembre 2003,

Celle-ci n'ayant pas été utilisée jusqu'à ce jour et se trouvant donc vide de toute sépulture, M. et Mme Yves MAFFRE déclarent vouloir rétrocéder à titre gratuit ladite concession, à partir de ce jour, à la commune afin qu'elle en dispose selon sa volonté. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Accepte la rétrocession à la commune de ladite concession à titre gratuit.

Adopté : à l'unanimité

FONDS DE CONCOURS COMMUNAUTE DE COMMUNES TARN ET DADOU 2015 – TRAVAUX DE VOIRIE :

Considérant le reliquat de l'enveloppe 2015 du fonds de concours de la communauté de communes Tarn et Dadou destiné aux communes, soit 8849 €,

Considérant la possibilité de financer des programmes de voirie,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de solliciter auprès de Monsieur le Président de la communauté de communes Tarn et Dadou, le reliquat du fonds de concours pour le financement de travaux de voirie.

Devis estimatif des travaux de voirie : 55 790,94 € HT

Plan de financement :

- Subvention Département FDT
- Fonds de concours TED : 8 849 €
- Participation communale : autofinancement

Adopté : à l'unanimité

CREATION POSTE PERMANENT A TEMPS COMPLET ADJOINT TECHNIQUE 1^{ère} CLASSE : Cette délibération annule et remplace la délibération n° 2015060 en date du 5 octobre 2015

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal, qu'en raison de l'avancement au grade d'Adjoint technique de 1^{ère} classe de M. Marc BASCUGNANA, il convient de prévoir la création d'un emploi permanent à temps complet.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- de créer un poste permanent à temps complet d'Adjoint technique de 1^{ère} classe
- le responsable de ce poste de travail sera astreint à une durée hebdomadaire de travail de 35 heures,
- il sera chargé des fonctions techniques au sein du service technique de la mairie
- la rémunération et la durée de carrière de cet agent seront celles fixées par la réglementation en vigueur pour le cadre d'emploi concerné,
- les crédits nécessaires à la rémunération de l'agent nommé et aux charges sociales s'y rapportant seront inscrits au budget aux chapitre et articles prévus à cet effet,
- la présente délibération prend effet au 1^{er} janvier 2016.

Adopté : à l'unanimité

CREATION POSTE PERMANENT A TEMPS NON COMPLET ADJOINT ADMINISTRATIF 1^{ère} CLASSE : Cette délibération annule et remplace la délibération n° 2015058 en date du 5 octobre 2015

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal, qu'en raison de l'avancement au grade d'Adjoint Administratif de 1^{ère} classe de Mme Joëlle CHAMAYOU, il convient de prévoir la création d'un emploi permanent à temps non complet.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- de créer un poste permanent à temps non complet d'Adjoint administratif de 1^{ère} classe
- le responsable de ce poste de travail sera astreint à une durée hebdomadaire de travail de 21 heures,
- il sera chargé des fonctions administratives au sein du secrétariat de la mairie
- la rémunération et la durée de carrière de cet agent seront celles fixées par la réglementation en vigueur pour le cadre d'emploi concerné,
- les crédits nécessaires à la rémunération de l'agent nommé et aux charges sociales s'y rapportant seront inscrits au budget aux chapitre et articles prévus à cet effet,
- la présente délibération prend effet au 1^{er} janvier 2016.

Adopté : à l'unanimité

ADOPTION DU RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DE L'EAU DU SIAEP DU GAILLACOIS 2015 :

Monsieur Jean-Marie BEZIOS présente le rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'eau potable. Celui-ci a été réalisé par le Syndicat d'Adduction d'Eau Potable du Gaillacois et est transmis aux communes adhérentes au syndicat pour être présenté à chaque conseil municipal.

Après présentation de ce rapport, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Adopte le rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable,
- Décide de transmettre aux services préfectoraux la présente délibération,

Adopté : à l'unanimité

ADOPTION DU RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF 2014 :

Monsieur le Maire présente le rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'assainissement collectif.

Ce rapport doit être présenté à l'assemblée et faire l'objet d'une délibération.

Le présent rapport est public et permet d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement.

Après présentation de ce rapport, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Adopte le rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif,
- Décide de transmettre aux services préfectoraux la présente délibération,
- Décide de mettre en ligne le rapport validé sur le site www.services.eaufrance.fr, conformément à l'arrêté SNDE du 26 juillet 2010.

Adopté : à l'unanimité

DEMANDES DE SUBVENTION : AMENAGEMENT RD 14 :

Considérant le projet d'aménagement de la RD 14, dans sa partie comprise entre le pont de Lisle-sur-Tarn et le carrefour de la RD10/RD14, au lieu-dit « Frézou »,

Considérant que ce projet concerne un secteur urbanisé en développement et qu'il porte sur la création d'une liaison douce (avec différenciation entre les fonctions mixte piétonne/cyclable et routière), destinée à permettre aux collégiens de se rendre au collège de Lisle-sur-Tarn et aux résidents montanais de pouvoir accéder aux commerces de proximité et services lislois,

Considérant que l'aménagement de la RD 14 favorisera la circulation des personnes qui se rendent quotidiennement à la gare SNCF de Lisle-sur-Tarn,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Adopte cette opération et décide de solliciter les aides financières suivantes :
 1. FRI (Fonds Régional d'Intervention) du Conseil Régional,
 2. FEADER : programme Leader sous-mesure 19.2 du PETR Vignoble Gaillacois
 3. Fonds de Soutien à l'Investissement Public Local de l'Etat
- Approuve le plan de financement prévisionnel suivant :
Coût du projet : **222 698 € HT**, dont 216 263 € de travaux et 6 435 € de maîtrise d'œuvre

Amendes de police :	19 080 € (notifié)
Département FDT :	21 337 € (notifié)
Programme Leader :	30 000 €, soit 13 % (sollicité)
Conseil Régional FRI :	22 000 €, soit 10 % (sollicité)
Etat FSIPL :	78 000 €, soit 35 % (sollicité)
Solde :	autofinancement

Adopté : à l'unanimité

DROIT DE PREEMPTION « LA BRUNERIE HAUTE » : Monsieur le Maire explique à l'assemblée que la maison en ruine située à la Brunerie Haute et appartenant à M. El Abdellaoui est vendue aux enchères. Cette vente aura lieu le 1^{er} juillet 2016 et la mise à prix est de 2000 €. Si la commune est intéressée, elle doit mandater un avocat qui représentera ses intérêts à la vente. Les honoraires sont élevés et la commune décide de ne pas y participer.

RECONDUCTION OPERATION FACADES : Considérant l'OPAH de droit commun menée par la communauté de communes Tarn et Dadou et qui a pris fin le 6 décembre 2015,

Considérant, dans ce cadre-là, la mise en place de l'opération façades qui s'est achevée fin 2015,

Considérant la volonté de poursuivre la redynamisation du centre bourg et de valoriser le patrimoine bâti,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Décide de reconduire la mise en œuvre de l'opération façade pour une période de trois ans à compter de la présente délibération
- Approuve le règlement d'intervention annexé à la présente délibération
- Décide d'ouvrir les crédits nécessaires au versement des subventions au compte 20422 du budget
- Décide que les subventions d'investissement versées dans ce cadre-là seront amorties sur une durée d'un an. Les crédits correspondants seront prévus au compte dépense 6811 et au compte recette 280422 sur le budget principal N+1.

Adopté : à l'unanimité

ECHANGES PARCELLES « LA BRUNERIE HAUTE » : Monsieur le Maire rappelle qu'un échange de parcelles soit être signé prochainement chez le notaire avec M. Bernard BOUSQUET à la Brunerie Haute. Cet échange permettra à la commune d'avoir deux terrains constructibles à la vente.

QUESTIONS DIVERSES :

- Réserve parlementaire du député : voir les critères d'éligibilité pour déposer un dossier dans le cadre de la réserve parlementaire de M. VALAX le plus rapidement possible
- Monsieur Guillaume ALBY informe de la réalisation d'une étude sur la continuité écologique de la rivière Tarn réalisée par des cabinets d'études et mandatés par la DDT.
- Au niveau de l'école, Mme Tiphaine LECLER ne renouvellera pas son contrat l'année prochaine. Un nouvel animateur va être recruté.
- M. Jean-Marc FERRANDON de l'Archéosite demande la possibilité de scolariser son fils en CM2 l'année prochaine à l'école de Montans. Le Conseil Municipal accepte cette demande.
- Le congrès des Maires du Tarn aura lieu à Graulhet le 11 juin 2016.
- Une opération de nettoyage de la nature va être organisée à l'automne, avec la participation du conseil municipal jeune. La date et les sites à nettoyer sont à définir.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 0h20.

Gilles CROUZET

Jean-Marie BEZIOS

Guy SANGIOVANNI

Catherine BIGOUIN

Nathalie MUR

Bernard BOUSQUET

Didier GAFFIE

Guillaume ALBY

Cyrille MAILLET
(pouvoir à M. Gilles CROUZET)

Jean-Marie DUCROCQ

Sophie ALARI

Valérie MAZARS
(pouvoir à M. Bernard BOUSQUET)

Anne-Julie DOUBLET

Anne-Marie AZEMAR